

Fiche de données

Cleverpark 1250

Numéro d'article: 10116486

Données générales

Format	1250 x 100 x 9.5 mm
Essence	Chêne
Couleur	Crema
Classification	15, vivant
Traitement de surface	B-Protect®
Structure de la surface	brossé
Mastic	marron foncé
Nombre de couches	2
Épaisseur de la couche d'usure	2,5 mm
Connexion	Rainure + crête
Type de pose	Pont de navire, à l'anglaise
Possibilité de pose	collé en plein
Unité d'emballage	2 m ² /package
Poids brut par colis	16,45 kg
Origine du bois	
Couche d'usure	Chêne, Europe
Sous-couche	HDF, Allemagne

Données techniques

Emission en formaldéhyde selon EN 14342 ¹⁾	E 1
Densité de la couche d'usure	~650 kg/m ³
Grammage	~7,925 kg/m ²
Dureté Brinell de la couche d'usure ²⁾	~38 N/mm ²
Mesure de retrait et de gonflement ³⁾	0,25 %
Chauffage par le sol (résistance thermique)	approprié à 100% (~0,064 m ² K/W)
Teneur en humidité	5-9 %
Classement au feu selon EN 14342 et EN 13501-1	Cfl-s1
Classe de résistance au glissement	
selon CEN/TS 15676 ⁴⁾	USRV 94
selon DIN-EN 51130 ⁵⁾	R10
selon ÖNORM Z 1261 ⁶⁾	Classe 1
Conductivité thermique selon EN 14342	0,146
Résistance à la rupture	NPD
Norme de produit	EN 13489

¹⁾ La classe d'émission la plus basse, E1, selon la norme EN 14342, prescrit une valeur <124 µg/m³.

Les produits Bauwerk Parkett répondent à ces exigences avec une valeur très faible, inférieure à 10 µg/m³.

²⁾ avec humidité de bois de 7 %

³⁾ Couche d'usure sous stockage libre, relatif au changement d'humidité de 1 %

⁴⁾ Essai au pendule

⁵⁾ Plan incliné

⁶⁾ Coefficient de frottement

Fiche de données

Cleverpark 1250

Numéro d'article: 10116486

Certificats

ecobau	"base", respecte les critères d'exclusion Minergie-ECO
eco-INSTITUT label	acquis
Sentinel Holding Institut	acquis
Certification Cradle to Cradle®	Bronze
Label français COV	A+
Certification FloorScore®	acquis
Label bois	Bois d'origine contrôlé

ecobau  	ecobau L'association suisse indépendante « ecobau » analyse et évalue les produits de construction et leur impact sur l'environnement pendant toute leur durée de vie. L'énergie grise consommée pour la phase de fabrication/d'élimination ainsi que les substances utilisées et les émissions produites pendant l'utilisation sont des composants essentiels de l'analyse. De nombreux parquets, collés et accessoires sont testés quant à leur aptitude à être utilisés dans les constructions Minergie-Eco et ecoDevis.
eco-INSTITUT 	eco-INSTITUT Le label Eco-Institut est reconnu comme un label de qualité internationale pour les produits peu polluants, notamment par les programmes LEED, BREEAM ou DGNB. Les produits Bauwerk Parkett certifiés ont été testés par l'Eco-Institut pour les émissions nocives et les ingrédients, répondent aux exigences strictes et contribuent à réduire l'exposition aux substances nocives dans les quatre murs de l'habitation.
SENTINEL HOLDING INSTITUT 	Sentinel Holding Institut Bauwerk Parquet est partenaire du concept Sentinel Holding. Le Sentinel Holding Institut (SHI) est l'un des principaux instituts en matière de construction et d'habitat sains. L'institut contrôle et évalue les produits de construction en fonction de critères définis afin de garantir une construction peu polluante et respectueuse de l'environnement. Les substances et les rapports d'émissions constituent la base du contrôle des revêtements de sol. Les produits contrôlés, évalués et autorisés sont répertoriés dans la banque de données du Sentinel Holding Institut et pourvus du certificat QNG-ready.
Cradle to Cradle® 	Cradle to Cradle® L'EPEA contrôle les produits et les entreprises selon cinq critères et attribue le certificat Cradle to Cradle® dans les dégrés Base, Bronze, Silver, Gold et Platine. Tous les produits 2-plis de Bauwerk Parkett fabriqués sur le site de St.Margrethen sont certifiés au minimum Cradle to Cradle® Bronze. Les critères de contrôle englobent l'utilisation de matériaux sains, la réutilisabilité des produits (économie circulaire), la protection du climat, la gestion responsable des planchers et de l'eau ainsi que l'équité sociale.
Émissions (VOC) 	Émissions (VOC) Un décret français de 2011 prévoit que certains produits de construction doivent être pourvus d'une classe d'émission. Le contrôle des émissions évalue 10 substances ainsi que la valeur TVOC.
FloorScore® 	FloorScore® FloorScore® est la norme de certification la plus reconnue aux États-Unis en matière de qualité de l'air ambiant pour les matériaux de sols durs, les adhésifs et les sous-constructions. Cette norme a été développée par SCS en collaboration avec le Resilient Floor Covering Institute (RFCI), une association professionnelle leader regroupant des fabricants et des fournisseurs de revêtements de sol, et se qualifie pour de nombreux programmes de construction écologique tels que LEED v4.1, WELL, BREEAM, CHPS et Green Globes.
FSC® 	FSC® Le label FSC® (« Forest Stewardship Council® ») a été créé pour promouvoir une gestion écologique, socialement bénéfique et économiquement rentable des forêts du monde. Il s'agit d'un système de certification international pour la sylviculture durable. Le bois des produits Bauwerk Parkett certifiés FSC® est originaire de forêts gérées de manière responsable. Les normes FSC® en vigueur dans le monde entier en matière de gestion des forêts et de chaînes de production complètent les labels d'origine par des exigences définies en matière de contrôle et de gestion et, contrairement aux lois locales, sont contrôlées chaque année par des organismes indépendants. Tous les articles de Bauwerk Parkett déclarés « FSC® 100 % » ou « FSC® Mix 70 » sont automatiquement livrés avec un label FSC®. Tous les autres produits 2-plis, à l'exception des essences de bois nord-américaines, peuvent être commandés sous forme de commande spéciale avec le label FSC®. Un label FSC® ne peut pas être fourni ultérieurement. Bon à savoir : Si un label FSC® est requis pour un projet, autant les produits certifiés FSC® 100 % que ceux certifiés FSC® Mix 70 % peuvent être utilisés.
EPD* 	EPD* La déclaration environnementale de produit (EPD) est un document certifié qui fournit des informations complètes sur l'impact environnemental d'un produit de construction. L'EPD est primordiale. En effet, cette déclaration permet d'obtenir des informations transparentes sur l'empreinte écologique du produit. Elle fournit des renseignements sur la consommation énergétique, les émissions de CO2 et d'autres chiffres clés environnementaux pendant l'ensemble du cycle de vie du produit. L'EPD permet aux acheteurs de prendre des décisions durables en préférant des produits aux impacts environnementaux moindres et contribuant à une construction respectueuse de l'environnement.

* Information générale